



Direction Générale  
des Services  
Tél. : 03.29.62.42.17.

MAIRIE DE REMIREMONT  
BP 30107 - 88204 REMIREMONT CEDEX

---

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMPTE-RENDU**  
**de la SEANCE du 25 Février 2019**

**Présidence :** M. Jean HINGRAY, Maire.

**Étaient présents :** M. HINGRAY, M. THOUVENOT, M. CLOCHÉ, M. FOUCHER,  
M<sup>me</sup> DIDON, M<sup>me</sup> PORTÉ, M. TISSERAND, M<sup>me</sup> LE MAREC,  
M<sup>me</sup> GAILLEMIN, M. ROBICHON, M. RENARD, M<sup>me</sup> SCHLESINGER,  
M<sup>me</sup> COLOMBIER, M. VALDENNAIRE, M. SPATZ, M. MILLOTTE,  
M<sup>me</sup> WAGNER, M. GEORGEL, M<sup>me</sup> MAROTEL, M<sup>me</sup> TISSERANT,  
M<sup>me</sup> RATSIMIAHAH, M. VALUSEK, M. RIMPAULT, M<sup>me</sup> FISCHER, M.  
LAINE

**Procurations /** M<sup>me</sup> PIERREL, à M. FOUCHER  
M<sup>me</sup> SCHNEIDER à M. LAINE  
M<sup>me</sup> HANTZ, à M. ROBICHON

**Absents :**  
M. ROSA

**Secrétaire de Séance :** M. Romain MILLOTTE.

**Assistaient**  
**à la Séance :** M<sup>me</sup> Isabelle SCHILD, Directrice Générale des Services  
M. Benjamin ROJTMAN-GUIRAUD, Directeur de Cabinet  
M<sup>me</sup> Christelle COLLIN, Chef de Pôle « Service à la Population  
et Animations Intergénérationnelles »  
M. Quentin VAN DE WOESTYNE, Chef de Pôle « Ressources »  
M. Pascal GRANDEMANGE, Chef de Pôle « Technique et Cadre  
de Vie »,  
M. Mickaël GERARD, Chef de Pôle « Administration Générale  
et Affaires Juridiques »  
M<sup>me</sup> Emilie HURAUX, Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe

Il est 20 h 30, Monsieur Jean HINGRAY, Maire, ouvre la séance et demande à Monsieur Romain MILLOTTE, *Secrétaire de Séance*, de procéder à l'appel.

Il informe les membres de l'Assemblée qu'il a reçu les excuses de :

- Madame Christelle PIERREL qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Charles FOUCHER
- Madame Lise SCHNEIDER qui donne pouvoir à Hugues LAINE
- Madame Danielle HANTZ qui donne pouvoir à Monsieur Joël ROBICHON
- Monsieur David ROSA qui était absent

**L'effectif est donc de 25 membres présents + 3 procurations + 1 absent.**

\*\*\*\*\*

### **COMMUNICATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire propose de passer aux communications.

➤ **Condoléances :**

Il informe ses collègues qu'il a, au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, adressé de sincères condoléances :

- à **Madame et Monsieur PY**, à l'occasion du décès de sa maman,
- à **Madame Paulette LAROCHE et sa famille**, à l'occasion du décès de son époux.

\*\*\*\*\*

### **REMERCIEMENTS**

Monsieur le Maire donne ensuite connaissance des courriers de remerciements parvenus en Mairie, il s'agit de ceux :

➤ **Suite à l'attribution de subventions :**

- de **Monsieur Philippe CUNAT**, *Président de l'Association pour le don du sang bénévole.*
- de *Remiremont VTT.*

➤ **Divers :**

- Monsieur **Jean-Marie CHIVOT**, Adjoint au Fleurissement de la ville Le Tholy, pour le prêt de décors floraux en 2018.
- Monsieur **Christophe BITSCH**, *Président de la section Cross Michelin Golbey* pour notre soutien et l'intérêt que la commune porte à leur association.
- Monsieur **David FISCHER**, *Maire de Dombasle* pour le prêt de deux structures de fleurissement à l'occasion de la campagne de fleurissement 2019.
- du **Docteur MOREL**, *Responsable Prélèvement Nancy* pour la participation de la Ville à l'occasion de la collecte de sang organisée le 13 février dernier.

\*\*\*\*\*

Aucune autre remarque n'étant formulée, le compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du 10 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

Il est procédé à l'examen de l'ordre du jour.

TRAVAUX ET URBANISME - Rénovation de la piste d'athlétisme au Stade de Béchamp  
Avant-projet sommaire :

Après discussions, Le Conseil, à l'unanimité, adopte l'exposé et approuve le dossier d'A.P.S constitué des pièces suivantes :

- Plan d'aménagement,
- Plan des réseaux projetés,
- Détail Quantitatif Et Estimatif (D.Q.E)

en vue de l'exécution de la rénovation de la piste d'athlétisme au Stade de Béchamp et constate que le coût desdits travaux est estimé à la somme de 949 725 € H.T (avec Maîtrise d'Oeuvre) soit 1 139 670 € T.T.C.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Maire - Délégation du Conseil Municipal - Droit de Prémption Urbain - Compte-rendu :

Le Conseil prend acte du compte-rendu donné par Monsieur le Maire, dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par l'Assemblée Communale.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Maire - Délégation du Conseil Municipal - Droit de Prémption Commercial et Artisanal – Compte-rendu :

Le Conseil prend acte du compte-rendu donné par Monsieur le Maire, dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par l'Assemblée Communale.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Maire - Délégation de certaines attributions du Conseil Municipal - Administration Générale - Compte-rendu :

Le Conseil, prend acte du compte-rendu donné par Monsieur le Maire, dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par l'Assemblée Communale.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Dispositif de Mixité Scolaire : Arrêt du Busing

Après discussions, Le Conseil, à l'unanimité, adopte l'exposé et autorise :

- l'arrêt du dispositif Busing pour la rentrée de septembre 2019,
- la mise en place d'actions de mixité scolaire et sociales dans le cadre de Contrat de Ville,
- la mise en place d'un cycle CM1/CM2 à l'école du Rhumont.

RÈGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Convention de partenariat entre la Ville et Vosgelis relative aux aires de jeux du quartier de Révillon :

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le projet de convention de partenariat avec Vosgelis en ce qui concerne les aires de jeux pour enfants dans le quartier de Révillon et autorise en conséquence Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la Ville.

RÉGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Forêt Communale - État d'assiette 2019 :

Le Conseil, à l'unanimité, demande à l'O.N.F d'asseoir les coupes en 2019 telles qu'elles sont définies pour un volume global de 8 171 m<sup>3</sup>.

RÉGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Forêt Communale - Programme de travaux - Exercice 2019 :

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le programme de travaux et décide d'inscrire au Budget 2019 (Service de la forêt Communale) la somme de 89 622 € H.T. Il demande à l'O.N.F de présenter un devis pour les travaux de maintenance, travaux sylvicoles, travaux courants d'infrastructure, travaux touristiques réalisés par l'O.N.F et demande également à l'O.N.F de présenter une convention de maîtrise d'œuvre pour les travaux importants, travaux d'exploitation réalisés par une entreprise. Il donne délégation à Monsieur le Maire pour la signature des devis et conventions relatifs au programme à hauteur de montant inscrit au Budget.

RÉGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Bilan annuel des cessions et acquisitions immobilières - Année 2018 :

Le Conseil, à l'unanimité, prend acte du bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire pour l'Exercice 2018.

PERSONNEL TERRITORIAL - Régime indemnitaire - Indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires des éducateurs de jeunes enfants :

Le Conseil, à l'unanimité fixe l'enveloppe globale de l'indemnité forfaitaire représentative des sujétions et de travaux supplémentaires des éducateurs de jeunes enfants. Il dit que les attributions individuelles feront l'objet d'un arrêté individuel, en respectant les limites imposées par la réglementation, et en considération des sujétions auxquelles les agents sont appelés à faire face dans l'exercice de leurs fonctions, des travaux supplémentaires effectués et de la manière de servir. Il précise que ces indemnités seront versées mensuellement et que les montants de référence seront revalorisés selon la réglementation en vigueur et selon les mêmes variations et conditions que celles applicables aux agents de l'État.

Il informe des modalités de maintien et de suppression du régime indemnitaire pendant les congés pour raison de santé, à savoir :

- maintien des primes et indemnités dans les mêmes conditions que la rémunération dans les congés suivants : congé maladie ordinaire, congé d'accident de service ou liés à une maladie professionnelle, congé de maternité, congé d'adoption, congé de paternité.

- suppression des primes et indemnités pendant les congés de longue maladie, les congés de longue durée et les congés de graves maladie. Il précise que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits suffisants ouverts chaque année au Budget principal et aux Budgets des services annexes de la ville.

PERSONNEL TERRITORIAL - Prestations sociales :

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le versement d'une allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans et dit que les dépenses résultant de ce nouveau tarif applicable au 01<sup>er</sup> janvier 2019 seront imputées sur les crédits suffisants ouverts chaque année au Budget principal de la ville.

FINANCES - Frais de représentation du Maire : affectation d'un nouveau crédit et imputation :

Après discussion, avec 3 voix contre (Mme SCHLESINGER, Mme RATSIMIHAH et M. VALUSEK) et 3 abstentions (M. RIMPAULT, M. LAINE et Mme SCHNEIDER) le Conseil adopte l'exposé et précise que :

- les frais de restauration de Monsieur le Maire, liés à des réunions de travail, feront l'objet d'un paiement direct au prestataire avec un crédit annuel de 5 000 €.
- les frais de déplacement de Monsieur le Maire seront plafonnés à 3 000 €.

Mme SCHLESINGER, Mme RATSIMIHAH et M. VALUSEK quittent la séance. L'effectif des présents est de 22 personnes et de 25 votants.

FINANCES - Enseignement élémentaire et maternel - Répartition des charges de fonctionnement des écoles :

Le Conseil, à l'unanimité, fixe au titre de l'année scolaire 2018/2019 la somme de 103,47 € par élève, la contribution aux charges de fonctionnement des Écoles Publiques à verser tant en ce qui concerne les enfants des Communes visées scolarisés à Remiremont que les enfants de Remiremont scolarisés dans lesdites Communes. Il prend acte que la participation annuelle ainsi déterminée fera, chaque année, l'objet d'un réajustement selon les dépenses réelles de l'année précédente et de l'effectif au 1<sup>er</sup> janvier de l'année. Il confirme ses précédentes délibérations tant en ce qui concerne le mode de calcul que les engagements pris en compte et dit que les crédits nécessaires au recouvrement et au paiement de cette contribution seront inscrits chaque année au Budget.

FINANCES - Dégâts au bien public - Règlement de dommages - Autorisation de recettes :

Le Conseil, à l'unanimité autorise la Trésorerie Principale de REMIREMONT à procéder au recouvrement des sommes dues à la Ville tel que mentionné.

FINANCES - Créances irrécouvrables - Exercice 2018 - Admissions en non-valeur - Additif :

Le Conseil, à l'unanimité accepte l'admission en non-valeur de la liste de créances irrécouvrables d'un montant total de 473,82 €, et la comptabilisation sur l'Exercice Comptable 2019 de ladite somme de 188,05 € à l'Article Comptable 6541 « créances admises en non-valeur ».

FINANCES - Travaux d'Investissement en Régie - Bilan de l'exercice 2018 :

Le Conseil, à l'unanimité prend acte de la communication de Monsieur le Maire et arrête le bilan des Travaux d'Investissement en Régie exécutés au cours de l'année 2018 par les équipes des Services Techniques Municipaux représentant un montant total de travaux à intégrer de 106 580,19 € sur lequel les frais de personnel représentent 48 379,29 € au Budget Principal.

FINANCES - Subventions aux Associations et Sociétés diverses - Exercice 2019 :

Le Conseil, à l'unanimité, arrête la liste des Associations, Sociétés, Organismes divers devant recevoir une subvention municipale au titre de l'Exercice 2019 dont le total s'élève à :

505 010,06 € répartis comme suit :

- subventions de fonctionnement :	366 660,00 €
• aux Associations :	185 355,00 €
• aux Établissements Publics – C.C.A.S	181 305,00 €
- subventions exceptionnelles (y compris crédits réservés) :	138 350,06 €.

FINANCES : Convention d'objectifs avec l'association du Carnaval Vénitien de Remiremont :

Le Conseil, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs à intervenir avec l'association du Carnaval Vénitien de Remiremont et dit que les subventions attribuées seront inscrites au Budget après l'établissement de l'état annuel des subventions.

FINANCES - Convention de partenariat avec l'Union Musicale de Remiremont :

Le Conseil, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention triennale à intervenir avec l'association Jeunesse Musicales de France et dit que les subventions attribuées seront inscrites au Budget après l'établissement de l'état annuel des subventions.

FINANCES - Convention d'objectifs avec les associations sportives :

Le Conseil, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer les conventions d'objectifs à intervenir avec :

- le Remiremont Saint Etienne Football Club,
- La Frontière,
- Athlé Vosges Pays de Remiremont,
- le Tennis Club de Remiremont.

FINANCES - Convention de partenariat avec l'Union Musicale de Remiremont :

Le Conseil, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'Union Musicale de Remiremont et dit que les subventions attribuées seront inscrites au Budget après l'établissement de l'état annuel des subventions.

FINANCES - Travaux d'aménagements 2019 au Quartier de Rhumont - Demandes de subventions auprès de l'Etat au titre du Contrat de Ville :

Le Conseil, à l'unanimité approuve les plans de financements prévisionnels concernant les travaux de remplacement du revêtement de sol sportif au Gymnase de Rhumont et la réfection de trois escaliers à Rhumont desservant L'Espace du Belvédère. Il rappelle que ces travaux sont estimés à 74 948 € T.T.C et que les dépenses, sous réserve de l'obtention des financements, seront inscrits au Budget Primitif de l'Exercice 2019 et sollicite une subvention auprès de l'État au titre du Contrat de Ville d'un montant total de 49 966 €.

FINANCES - Travaux d'éclairage public - Programme 2019 - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental et de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux :

Le Conseil, à l'unanimité approuve le plan de financement prévisionnel concernant les travaux d'éclairage public Programme 2019 et rappelle que ces travaux sont estimés à 50 000 € T.T.C et que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de l'Exercice 2019. Il sollicite des subventions auprès :

- du Conseil Départemental au titre de l'Éclairage Public d'un montant de 7 000 €,
- de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des territoires Ruraux d'un montant de 16 667 €.

FINANCES - Musées Municipaux - Restauration d'œuvres - Demande de subvention auprès de la DRAC :

Le Conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de restauration d'œuvres et prend acte de son estimation fixée à 3 609 € H.T. Il sollicite pour en assurer le financement, une subvention de la DRAC au taux le plus élevé possible.

FINANCES - Travaux de voirie - Programme 2019 - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental :

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le plan de financement prévisionnel concernant les travaux de voirie - Programme 2019 et rappelle que les travaux sont estimés à 230 000 € T.T.C, les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de l'Exercice 2019. Il sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la voirie communale d'un montant de 24 700 €.

FINANCES - Travaux d'aménagements divers 2019 - Demandes de subventions auprès de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Après discussion avec 2 abstentions ( M<sup>me</sup> SCHNEIDER et M. LAINE), le Conseil approuve les plans prévisionnels concernant les travaux de remplacement du revêtement de sol sportif au Gymnase de Rhumont, les travaux dans les équipements sportifs 2019 et le renouvellement de la vidéoprotection. Il rappelle que ces travaux sont estimés à 183 202 € T.T.C et que les dépenses, sous réserve de l'obtention des financements, seront inscrites au Budget Primitif de l'Exercice 2019. Il sollicite une subvention auprès de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux d'un montant total de 61 068 €.

RÉGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Patrimoine - Acquisition de l'ancienne gare du tramway REMIREMONT-GERARDMER modificatif :

Le Conseil, à l'unanimité, approuve l'acquisition, à l'euro symbolique, de la maison attenante au centre d'exploitation du Département des Vosges, située 10 Rue du 5<sup>eme</sup> et 15<sup>eme</sup> BCP à Remiremont et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte administratif d'acquisition.

\*\*\*\*\*

#### DIVERS

Monsieur François RENARD procède à la présentation du bilan des travaux effectués par le Comité de Pilotage relatif au Fort du Parmont.

***Sans autre question, la séance est levée à 22 h. 30.***

A REMIREMONT, le 04 mars 2019



